



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

n° 115-21 C

Objet : RD - Adoption du plan d'actions 2021-2022 pour la mise en œuvre du Contrat de ville

- date de convocation le 07 juillet 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi treize juillet à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 49

| | |
|--------------------------------|--|
| Aillon-le-Jeune | Serge Tichkiewitch |
| Aillon-le-Vieux | Christian Gogny |
| Arith | Cécile Trahand |
| Barberaz | Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard |
| Barby | Christophe Pierretton |
| Bassens | |
| Bellecombe-en-Bauges | Eric Delhommeau |
| Challes-les-Eaux | Josette Rémy |
| Chambéry | Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin |
| Cognin | Corinne Charles - Franck Morat |
| Curienne | |
| Doucy-en-Bauges | Marie Perrier |
| Ecole | Hervé Ferroud-Plattet |
| Jacob-Bellecombette | |
| Jarsy | |
| La Compôte | Jean-Pierre Fressoz |
| La Motte-en-Bauges | Damien Regairaz |
| La Motte-Servolex | Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux |
| La Ravoire | Grégory Basin - Chantal Giorda |
| La Thuile | Dominique Pommat |
| Le Châtelard | Vincent Boulnois |
| Le Noyer | Philippe Gamen |
| Les Déserts | Sandra Ferrari |
| Lescheraines | |
| Montagnole | Jean-Maurice Venturini |
| Puygros | |
| Saint-Alban-Leysse | Michel Dyen - Alain Saurel |
| Saint-Baldoph | |
| Saint-Cassin | Jocelyne Gougou |
| Sainte-Reine | |
| Saint-François de Sales | |
| Saint-Jean-d'Arvey | Christian Berthomier |
| Saint-Jeoire-Prieuré | Jean-Marc Léoutre |
| Saint-Sulpice | Jacques Henriot |
| Sonnaz | Daniel Rochaix |
| Thoiry | |
| Vérel-Pragondran | |
| Vimines | Corine Wolff |

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Marie Bénévise à Alain Caraco - de Christèle Blambert à Jean-Marc Léoutre - de Brigitte Bochaton à Michel Dyen - de Daniel Bouchet à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Claire Plateaux - de Florence Bourgeois à Claire Plateaux - de Pierre Brun à Aurélie Le Meur - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de James Hallay à Josette Rémy - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Christophe Richel à Michel Dyen

• conseillers excusés : 20

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Hélène Jacquemin - Max Joly - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Farid Rezzak - Walter Sartori - Bruno Stellian - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Alexandra Turnar - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

délibération n° 115-21 C

objet **RD - Adoption du plan d'actions 2021-2022 pour la mise en œuvre du Contrat de ville**

Franck Morat, vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville, rappelle que la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 a prolongé les Contrats de ville jusqu'en 2022. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées. Suite au projet de plan d'actions validé en décembre 2019, un travail a été mené, dans le cadre de la nouvelle mandature, afin de prendre en compte les besoins des communes et des partenaires associés des quartiers en politique de la ville pour les deux dernières années du Contrat de ville et préparer son renouvellement en 2023.

Un plan d'actions actualisé est proposé au service des habitants de l'ensemble des quartiers en politique de la ville de l'agglomération et vise à réduire les écarts de situation entre habitants de l'agglomération pour :

- redonner confiance aux habitants,
- assurer l'Etat de droit et l'accès aux droits.

Le plan d'actions 2021-2022 a été travaillé entre les services de l'Etat, les communes et l'ensemble des partenaires du Contrat de ville et s'est matérialisé par :

- le recueil des besoins des communes et des conseils citoyens par des entretiens entre le vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville et les services sur la base d'une grille d'entretien entre décembre et février,
- des rencontres techniques entre les services de Grand Chambéry et de la Ville de Chambéry, l'Etat et les partenaires institutionnels (Cristal Habitat, OPAC de la Savoie, Education nationale, CAF, Département, PJJ, SPIP, DREETS, Pôle Emploi, MLJ, ARS, CGLE, DRAC, PNR des Bauges). Ces rencontres ont permis d'actualiser les partenariats et le travail en commun et d'inscrire un plan d'actions partagé et réaliste (entre mars et avril),
- le recueil des besoins et avis des conseils citoyens,
- les rencontres des associations accompagnées pour partager une feuille de route commune dès le début de la mandature.

Ce travail abouti à proposer un plan d'actions autour de 5 axes stratégiques :

1. Valoriser les capacités de développement urbain durable des quartiers pour améliorer le cadre de vie des habitants.
2. Développer le potentiel des quartiers à travers l'emploi et le développement économique.
3. Renforcer l'inclusion des habitants pour créer les conditions du vivre-ensemble.
4. Garantir l'égalité et lutter contre les discriminations.
5. Partager des méthodes de travail et rechercher des partenariats innovants (gouvernance et pilotage).

Ces 5 axes se déclinent en 19 objectifs opérationnels prenant en compte l'après-Covid. Chaque objectif opérationnel fait l'objet d'une fiche-actions qui sera suivie et évaluée.

Ce plan d'actions s'établit sur les quartiers prioritaires des Hauts-de-Chambéry, Biollay-Bellevue et les quartiers en veille active du Clos Gaillard et des Epinettes à Barby, du Mas Barral, de Chantemerle, du Piochet et de la Cassine à Chambéry, de la Forgerie et de la Poterie à Cognin, du Val Fleuri et de Féjaz à La Ravoire, des Chantres à La Motte-Servolex, du Corbelet à Jacob-Bellecombette, des Tournelles à Saint-Alban-Leyse, de l'Espinier et du Pré-Rond à Saint-Baldoph.

Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, l'agglomération poursuit son investissement conséquent au service de la politique de la ville avec un budget de près de 620 000 € pour 2021 afin de mettre en œuvre ce plan d'actions (fonctionnement),

Par ailleurs, l'enveloppe globale pour les fonds de concours est reconduite à l'identique de la période précédente, soit un montant de 340 000 € sur 2 ans pour l'ensemble des quartiers.

Le projet de plan d'actions est joint en annexe.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu le Contrat de ville de Chambéry métropole 2015-2020 signé le 17 juillet 2015,

Vu le protocole d'engagements renforcés et réciproques entre les partenaires du contrat de ville signé le 10 janvier 2020,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le plan d'actions 2021-2022 du Contrat de ville joint en annexe.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 115-21 C

Objet de l'acte : RD - Adoption du plan d'actions 2021-2022 pour la mise en œuvre du Contrat de ville

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 23 juillet 2021

Annexe(s) : annexe

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210723-lmc1H25707H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25707H1

Date de transmission en Préfecture : 23 juillet 2021

Date de réception en Préfecture : 23 juillet 2021

Période d'affichage : du au